



PLAN PAYSAGE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le plan Paysage est la première étape du schéma directeur de Vichy Communauté. Il vise à intégrer et spatialiser le mix de production d'énergies renouvelables sur le territoire en respectant le cadre de vie et... de vue !

Pourquoi un plan paysage ?

Aujourd'hui, les énergies renouvelables couvrent environ 20% des besoins de l'agglomération. Pour atteindre les 100% des besoins couverts, il existe des potentiels sur le territoire : énergie solaire, hydraulique, éolienne, la biomasse, de récupération...

Développer de nouvelles filières de production d'énergie entraîne une nécessaire réflexion paysagère sur le territoire et l'impact dans le paysage révélera la dynamique locale sur ce volet. L'agglomération souhaite s'interroger sur l'intégration paysagère de ses ambitions de transition énergétique en prenant en compte les objectifs de limitation de l'artificialisation du sol et la préservation de la biodiversité. Au terme de cette réflexion, un Plan Paysage sera co-construit pour :

- garantir l'intégration paysagère de différents scénarii de production et d'implantation ;
- assurer la gestion durable des ressources de manière adaptée aux usages et besoins identifiés ;
- permettre la publication, in fine, d'un schéma directeur des énergies.

Calendrier d'élaboration du Plan Paysage

- Été 2021 : Constitution des comités : Citoyens, Élus et Experts
- Rentrée 2021 : lancement des ateliers participatifs
- L'élaboration du schéma directeur va s'étaler sur 18 mois

Un comité citoyen pour construire le Plan Paysage

Par un travail complémentaire et transversal avec celui des comités d'élus et d'experts, un comité citoyen de 20 habitants du territoire suivra la démarche et participera à des ateliers durant les trois phases du Plan Paysage pour la Transition Énergétique.

PHASE 1 : diagnostic et enjeux

PHASE 2 : stratégie

PHASE 3 : plan d'actions

Ce comité citoyen est ainsi, pour les participants, l'occasion d'apporter des idées et de contribuer à l'évolution du territoire sur des questions d'avenir : la transition énergétique, l'intégration paysagère et la lutte contre le réchauffement climatique. **Ce comité se réunira au cours de trois phases de réflexion (diagnostic, stratégie et plan d'actions), entre septembre 2021 et mars 2023.**

Comment participer ?

- S'intéresser à son territoire et aux enjeux du défi climatique et participer à au moins 3 ateliers participatifs
- Y Habiter
- Faire connaître sa candidature avant le 3 septembre

Un contact téléphonique avec chaque candidat retenu pour vérifier l'engagement (formalisation par un courrier d'engagement). Idéalement, les membres du comité citoyen devront être répartis par grandes entités paysagères du territoire. Un tirage au sort sera effectué pour assurer l'équité et la représentativité.

Les premiers rendez-vous du comité citoyen « Plan Paysage »

LUNDI 27 SEPTEMBRE

Atelier d'idées « devenir un territoire à énergie positive »

SAMEDI 16 OCTOBRE

Balade paysage à travers le territoire

Inscriptions jusqu'au 3 septembre
à plan-paysage@vichy-communaute.fr
ou en **flashant le code**



APPEL À PARTICIPATION :
Comité citoyen

**CONCILIER LES ENJEUX DU DÉFI CLIMATIQUE
ET LE RESPECT DES PAYSAGES**

Le Plan Paysage pour la Transition Énergétique de Vichy Communauté est une démarche participative qui réunira
un comité de 20 citoyens de septembre 2021 à mars 2023.

VICHYCOMMUNAUTÉ

 **DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE**
communication@vichy-communaute.fr
+33 (0)4 70 96 57 31